

SERVICES

Mobilisée pour améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les espaces ruraux, la MSA fait le choix de la proximité, qu'elle souhaite encore renforcer notamment via son implication en tant qu'opérateur des France Services ou son appui aux professionnels de santé pour la création de structures d'exercice coordonné. Guidée par sa volonté de développer la prévention et la promotion de la santé à tous les âges de la vie, elle met en place des rendez-vous et des ateliers pour ses assurés.

Désireuse d'accompagner les personnes en situation de fragilité, de favoriser leur inclusion et de dynamiser les territoires, elle propose des projets et services innovants et solidaires, notamment via les réseaux associatifs créés à son initiative.



FRANCE SERVICES

26 FRANCE SERVICES LABELLISÉES
DÉBUT JANVIER 2021.

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

48 COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ ACCOMPAGNÉES.

9 MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES.

MÉMO SANTÉ ENFANT

9 394 INSCRIPTIONS À CE SERVICE SANTÉ EN LIGNE POUR LES FAMILLES D'OCTOBRE 2020 À JANVIER 2021.

APPEL À PROJETS INCLUSION ET RURALITÉ

35 LAURÉATS POUR L'IMPLANTATION DE STRUCTURES INCLUSIVES EN ZONES RURALES ISOLÉES.

MAISONS D'ACCUEIL ET DE RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE

4 700 RETRAITÉS ACCOMPAGNÉS PAR 1 500 PROFESSIONNELS DANS PRÈS DE 200 RÉSIDENCES.

France services : la MSA partenaire et porteuse de projets

L'implication de la MSA sur les territoires dans le contexte de France services marque une étape centrale. Alors que la MSA était jusqu'en 2019 uniquement partenaire des maisons de services au public, ou MSAP (à l'instar du ministère des Finances ou du régime général), la MSA devient également porteuse de France services à compter de 2020. Elle est donc désormais impliquée au sein du dispositif à double titre, en qualité de partenaire et de porteuse essentiellement implantées dans les zones rurales. En sa qualité de partenaire, elle contribue au financement du programme France services, à la formation des agents et traite les demandes des usagers relevant du niveau 2, conformément à la circulaire du premier ministre de juillet 2019. L'implication en qualité de porteuse est une innovation issue du plan stratégique MSA 2025 : l'un des axes majeurs est l'accompagnement des territoires ruraux. Marqués par le retrait des services publics sur les territoires, les élus de la MSA souhaitent que celle-ci contribue à favoriser l'accès de l'ensemble de la population rurale aux services publics et à la protection sociale. Cette orientation s'appuie sur la capacité de la MSA à être immédiatement opérationnelle sur le dispositif France services compte tenu de la densité de son réseau d'agences permettant de garantir une accessibilité physique et de la polyvalence de ses salariés (guichet unique), et de leur habitude à accompagner ses ressortissants sur leurs formalités administratives. Pour conforter son implication dans le déploiement de l'ambition gouvernementale, la MSA propose de déployer 200 France services by MSA.

+ UN NOUVEAU PORTAIL ESSENTIEL FRANCE SERVICES

En tant qu'acteur des territoires ruraux, la MSA s'engage naturellement auprès des pouvoirs publics comme porteuse de projet pour ouvrir à compter de janvier 2020, de nouvelles structures France services). Afin d'accompagner les agents MSA qui s'investissent dans ces structures, dans l'utilisation des sites internet et des services en ligne des partenaires, tout en leur permettant de répondre aux exigences en termes de qualité de service rendu aux usagers, un portail Essentiel dédié est mis à la disposition des caisses le 6 janvier 2020. La conception de ce nouveau portail donne lieu à quatre visites de structures et d'échanges avec leurs agents pour connaître leur métier et identifier leurs besoins en documentation. Elle se traduit également par la mise en place d'une communauté de travail avec des MSA volontaires pour définir l'expression de besoins, pour créer et valider l'architecture du portail Essentiel et les modèles de documents à concevoir. Vient ensuite la rédaction de la documentation par des collaborateurs de la direction de la gestion de la connaissance. Depuis l'ouverture de ce portail, la mise à jour est assurée par deux collaboratrices.



1 400

DOCUMENTS SONT CONSULTÉS



300


COLLABORATEURS UTILISENT
LE PORTAIL ESSENTIEL
FRANCE SERVICES.

Soutien pour la création de structures d'exercice coordonné

La stratégie santé MSA a pour un de ses objectifs de lutter contre les inégalités territoriales de santé en développant les modes d'exercice attractifs et en favorisant la prise en charge des patients. Ainsi, dans les territoires ruraux, les MSA contribuent à l'émergence de structures d'exercice coordonné (SEC) autour d'une patientèle (maison de santé pluriprofessionnelle, équipe de soins primaires, centre de santé) et autour d'une population d'un territoire (communauté professionnelle territoriale de santé), en coordination avec les agences régionales de santé (ARS) et l'assurance maladie. Concrètement, les MSA peuvent mobiliser les professionnels de santé à se constituer en structure d'exercice coordonné par de l'appui en ingénierie de projet. La direction du contrôle médical et de l'organisation des soins aide le réseau à mieux connaître les différents types de SEC, leurs déploiements, les évolutions législatives en la matière et leur apporte conseils et soutien dans leurs démarches d'appui aux professionnels de santé. Depuis 2019, la priorité est portée sur les CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), nouveau dispositif créé en 2016 par le législateur mais encore peu connu ; en 2021, un focus sera fait sur l'implication de la MSA dans les contrats locaux de santé, outils mis en place sur des territoires particulièrement défavorisés en termes d'accès aux soins. En 2020, malgré la crise sanitaire, le projet se poursuit bien qu'avec une certaine hétérogénéité selon les territoires, variant selon les possibilités de mobilisation des professionnels de santé libéraux. La crise permet de mettre en avant le rôle pivot de la CPTS dans la coordination des professionnels de santé notamment en situation d'urgence. Ainsi, on peut voir des centres de dépistage et de vaccination s'organiser rapidement grâce à ce nouveau dispositif.

FIN 2020, LA MSA A PARTICIPÉ À LA CRÉATION DE 64 STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ :

- 48 communautés professionnelles territoriales de santé ;
- 9 maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- 6 équipes de soins primaires ;
- 1 centre de santé.



Convention de partenariat avec la Cnam : le programme METEORe

La Cnam et la CCMSA décident de mettre en place un partenariat de coopération et de mutualisation d'une partie de leurs solutions de système d'information ainsi que le processus de maintenance associé et ce, dans une logique globalisée métier, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : le programme moteur évolutif de traitement et organisation de l'assurance maladie (METEORe). Au travers de ce partenariat, les deux organismes se donnent les moyens, selon un principe de la réciprocité, de s'inscrire dans une démarche d'optimisation des investissements en termes de système d'information et de rationalisation des moyens mobilisés. La convention cadre de partenariat doit être signée par les directeurs généraux au second trimestre 2021. Le premier système d'information à faire l'objet de la mise en œuvre du partenariat entre la Cnam et la CCMSA est dénommé @tom. Il porte sur la gestion des frais de santé de la MSA et de ses partenaires. À l'issue d'une phase exploratoire sur 2019 et 2020, le projet entre dans une phase opérationnelle en octobre 2020 avec pour ambition un démarrage en production pour les feuilles de soins des pharmaciens mi-2022 pour les Cnam et leurs régimes partenaires. L'objectif est de disposer à cette date d'un processus de maintenance partagé articulé autour d'une approche conjointe des phases de veille réglementaire et d'étude d'impact.



Extension de l'infogérance du système d'information santé

Depuis 2020, le système d'information de gestion des frais de santé est mis à disposition, via une infogérance iMSA, de trois nouveaux régimes partenaires : le Sénat au 1^{er} juillet 2020, puis l'Assemblée nationale et la mutuelle autonome générale de l'éducation (Mage) au 1^{er} octobre. Cette extension valorise le savoir-faire de la MSA en matière de relation partenariale. Elle conforte la pertinence de sa solution informatique de gestion des frais de santé, adossée à l'usage maîtrisé de moteurs de règles.

Le parcours séparation est lancé

La MSA déploie le parcours « Je me sépare » au moment de l'élargissement, en janvier 2021, du dispositif d'intermédiation financière proposé aux parents séparés. Dans ce type de situation, les parents doivent réaliser des démarches administratives, rechercher un nouveau logement, organiser la garde des enfants..., et sont susceptibles de rencontrer des problèmes financiers ou d'être en conflit avec leur ex-conjoint. Sur le plan professionnel, ceux qui travaillent ensemble sur une même exploitation peuvent également avoir besoin de conseils.

Les adhérents confrontés à la séparation entrent dans le parcours dès leur changement de situation, déclaré soit en ligne depuis leur espace privé, soit par courrier, avec une déclaration de séparation sur l'honneur. Ils sont invités à mettre à jour leurs nouvelles coordonnées (adresse postale, RIB) et à déclarer leurs ressources. Les MSA les contactent afin qu'ils puissent bénéficier d'un rendez-vous prestations, moment d'échange individuel par téléphone ou en présentiel avec un conseiller, pour faire un point global sur leur situation et s'assurer qu'ils disposent bien de l'ensemble des aides auxquelles ils ont droit. En cas de difficultés, une rencontre avec un travailleur social peut être proposée afin de les soutenir dans ce changement de vie familiale. Celui-ci est également en mesure de les orienter vers les aides et les dispositifs les mieux adaptés : réunions d'information « Parents après la séparation », médiation familiale, aide à domicile auprès des familles, espace de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents. Cette offre globale et l'accompagnement personnalisé proposés sont rendus possibles grâce au guichet unique du régime agricole qui assure l'ensemble de la couverture sociale de ses adhérents.

👉 **En savoir plus :** vidéo de présentation du parcours et page dédiée sur le site de la MSA.

Un service en ligne pour prévenir les chutes des personnes âgées

9 300 personnes de 65 ans et plus décèdent chaque année des suites d'une chute. Forte d'une longue expérience dans la politique de prise en charge globale du vieillissement, la MSA propose avec le service en ligne Lantichute d'apporter une pierre supplémentaire à sa démarche globale de prévention pour le maintien de l'autonomie, la mobilité et donc l'état de bien-être des personnes âgées. Créé en 2005 par la MSA Dordogne, Lot et Garonne, il fait l'objet d'un nouveau développement en 2019 et est déployé au plan national à partir du deuxième semestre 2020.

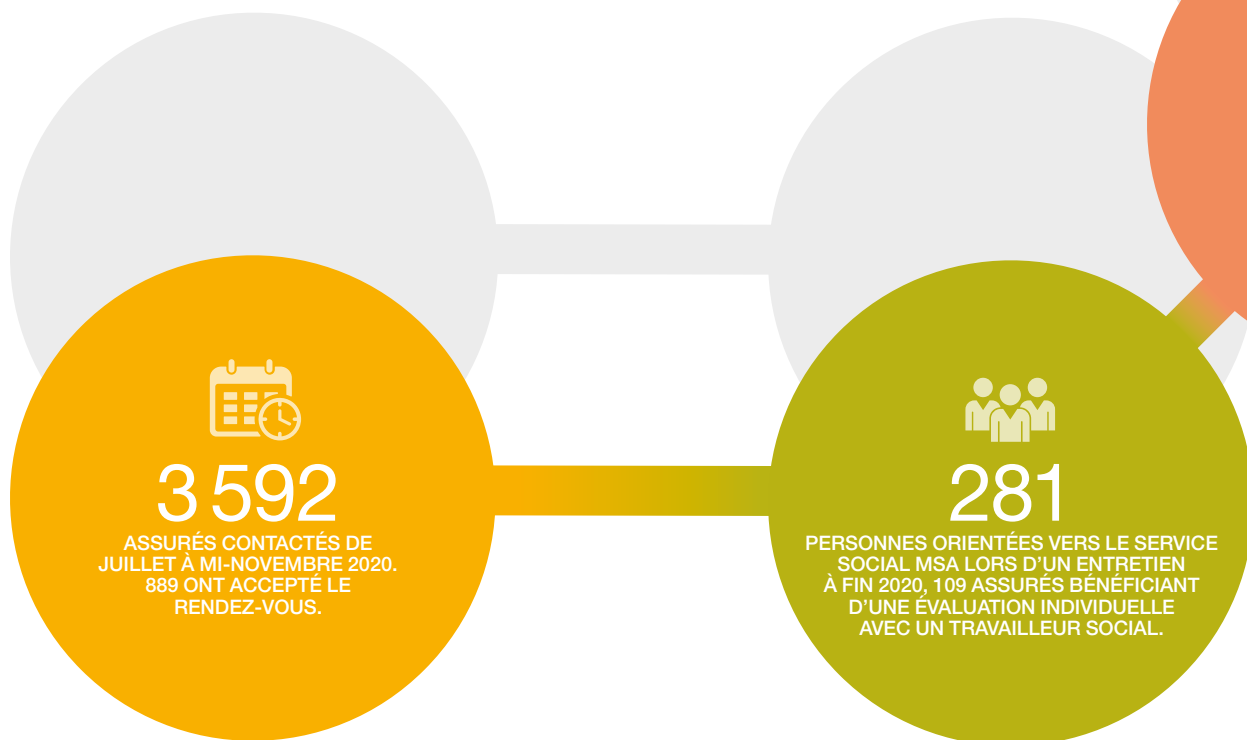
Cet outil de suivi, d'analyse et de prévention gratuitement mis à disposition des établissements – Ehpad et résidences autonomie – permet de recenser l'ensemble des chutes survenues au sein d'une structure, de mettre en évidence les facteurs individuels et d'évaluer le risque pour chaque résident. La réalisation d'un état de situation complet aide les équipes à agir rapidement. Des mesures préventives peuvent ainsi être déployées (installation de rampes, mise en place d'activités de marche, formation du personnel à la prévention...). Et, si une chute survient, le logiciel aide à identifier les actions correctives à mettre en œuvre.

Rendez-vous prévention jeune retraité

Afin d'anticiper et d'accompagner les effets du vieillissement, la MSA met en place ces rendez-vous pour ses assurés, retraités depuis 6 à 18 mois, qui présentent un ou plusieurs critères de fragilité sociaux ou sanitaires : absence de complémentaire de santé, de déclaration de médecin traitant, de consultation de médecine générale en ambulatoire durant les 12 derniers mois, bénéficiaires de la CMU-C ou de l'aide à la complémentaire santé.

Ce temps d'échange comprend un entretien personnalisé à distance avec un infirmier. Les besoins de l'adhérent sont identifiés pour préparer la consultation chez le médecin généraliste qui peut prescrire des actions ciblées (soins, prévention, examens complémentaires, etc.). Un repérage de la fragilité sociale et une orientation vers les services d'action sanitaire et sociale de la MSA sont également réalisés.

Lancé à titre expérimental par 6 MSA en juillet et août, le rendez-vous prévention jeune retraité est progressivement généralisé à partir de septembre. En raison de la crise sanitaire et du deuxième confinement, les séances en présentiel sont interrompues au 30 octobre, les entretiens motivationnels se déroulant exclusivement par téléphone.



Vers une offre de prévention santé numérique pour les familles

Premier service santé en ligne de la MSA destiné aux familles, le Mémor santé enfant permet aux parents d'enfants de moins de 16 ans de suivre la santé de ceux-ci. Gratuit, sécurisé et personnalisé, il est lancé à la rentrée 2020 et offre diverses fonctionnalités : suivi des soins nécessaires à l'enfant et des vaccins, à partir des informations détenues par la MSA ; saisie d'informations et modification possible par les parents (croissance, allergies, « premières fois... ») ; conseils et informations médicales certifiées par des professionnels de santé sous forme de fiches thématiques (bucco-dentaire, alimentation, santé au quotidien, maladie...) ; envoi de notifications par mail et/ou SMS des rendez-vous santé (vaccins, visites médicales obligatoires...).



9 394

INSCRIPTIONS AU MÉMO SANTÉ
ENFANT DU 1^{ER} OCTOBRE 2020
AU 31 JANVIER 2021.



PLUS DE **150**
FICHES THÉMATIQUES
DE CONSEILS SANTÉ.

NOUVEAUX ATELIERS COLLECTIFS SENIORS EN LIGNE

Initiés lors de la crise sanitaire qui a pu générer des situations ou des événements anxiogènes, ces ateliers sont organisés en ligne pour les adhérents de 60 ans et plus dès l'été 2020. Ceux-ci peuvent ainsi renforcer leur capacité d'agir sur leur santé, grâce à des conseils et des informations, prodigués de manière conviviale, pour rester en forme et adopter des comportements favorables au bien-être. Trois programmes, composés de 2 à 3 modules d'1 h 30 chacun, sont proposés en ligne :

- « Ateliers Vitalité ». Existants depuis 2017, ils permettent aux participants d'échanger sur la santé, d'identifier les activités favorisant le bien-être et les moyens d'action pour privilégier une alimentation variée et équilibrée ou améliorer sa condition physique ;
- « Cap Bien-être ». Nouveaux, ces ateliers développent la capacité des seniors à adopter un comportement positif face aux aléas de la vie : gestion du stress au quotidien, bien-vivre avec soi et avec les autres.
- « Covid-19 : votre vécu hier et aujourd'hui ». Ces séances offrent la possibilité d'échanger sur la période de confinement, sur l'épidémie (origine, modes de transmission, moyens de protection) et sur la façon de concilier choix individuels et santé collective.

+ TUTORIEL « COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ? »

À la suite du premier confinement, le port du masque devient de rigueur sur le lieu de travail. Les Esat (établissements et services d'aide par le travail) et EA (entreprises adaptées) n'échappent pas à la règle et des sessions de prévention s'imposent. À la demande des personnels encadrants en quête d'outils pédagogiques accessibles à toutes et tous, Solidel réalise, en partenariat avec une agence de communication, une affiche et un tutoriel vidéo accessibles visant à sensibiliser les travailleurs en situation de handicap au port du masque dans le respect des règles sanitaires. Conçus selon les normes Falc (Facile à lire et à comprendre), ces supports de prévention ont pour objectif d'accompagner les publics dans l'application de cette nouvelle mesure d'hygiène, en rappelant les gestes à adopter et ceux qu'il faut éviter lorsque l'on porte un masque. Ils ont été au préalable testés et approuvés par plusieurs structures et travailleurs.



27

SESSIONS ET 54 ATELIERS VIRTUELS
RÉALISÉS EN 3 MOIS POUR 18 MSA.



6 ou 7

PERSONNES EN MOYENNE
COMPOSENT LE GROUPE.

Des sessions d'échanges mensuelles pour le réseau Solidel

Dans le contexte de la crise sanitaire, les Esat (établissements et services d'aide par le travail) et EA (entreprises adaptées) sont confrontés à diverses difficultés, en tant qu'entreprises et en tant qu'établissements accueillant des personnes en situation de handicap psychique et mental. L'association Solidel, réseau pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie créé par la MSA, a pris l'initiative d'organiser des sessions d'échanges mensuelles en visio-conférence avec ses adhérents. Objectifs : leur permettre d'échanger sur leurs difficultés et de partager les solutions mises en œuvre ; identifier les situations pour lesquelles Solidel peut apporter une contribution.

Lancées en avril 2020, ces sessions facilitent l'échange de bonnes pratiques et donnent lieu à de nouvelles synergies parmi les adhérents, autour de problématiques en lien avec la crise sanitaire mais également sur des projets nouveaux. Réunissant des établissements et des MSA, ces sessions contribuent à renforcer le lien entre les établissements et leurs caisses respectives, sur des sujets tels que la santé-sécurité au travail et l'accès aux droits.

Enfin, elles permettent à Solidel de se saisir de diverses questions. Le réseau a ainsi pu interpeller à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les Esat et EA dans le contexte épidémique. L'association a également pu concevoir des outils et supports répondant aux besoins des adhérents.



96,8 %

DES PARTICIPANTS TRÈS SATISFAITS
DU FORMAT DES ATELIERS
ET DES ANIMATIONS PROPOSÉES.

Une classe virtuelle sur la nutrition du petit enfant

Intitulée « Les p'tits ateliers nutritifs », elle est lancée en octobre 2020, après une phase expérimentale concluante de tests réalisés l'année précédente. À destination des futurs parents et de ceux d'enfants de 0 à 2 ans, ce webinar prend la forme d'ateliers interactifs de dix personnes maximum, animés par une diététicienne recrutée et formée par la MSA. Ils permettent aux parents des échanges entre pairs et d'acquérir des connaissances validées sur l'alimentation du jeune enfant en lien avec son développement psychomoteur. Réalisés en soirée ou le samedi, ils comprennent un atelier général obligatoire sur l'équilibre alimentaire, à l'issue duquel les participants peuvent suivre au choix une séance spécifique sur l'étape de la diversification alimentaire ou sur les bons achats pour sa santé. Cette offre s'inscrit dans le cadre du PNAP (Plan nutrition et activité physique) déployé par la MSA et du programme de l'État des 1 000 premiers jours de la vie. Une première évaluation permet de programmer quelques ajustements pour 2021 : évolution du protocole d'inscription (souplesse dans le choix des dates, créneaux horaires et ateliers ; automatisation de la gestion des inscriptions ; amendements des supports de communication).



MINI-FILM MON TRAVAIL, MON ÉQUILIBRE

Le travail en Esat agricole permet aux personnes en situation de handicap de trouver leur équilibre psychique et mental. Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire, l'arrêt du travail et l'isolement sont parfois difficiles à vivre pour les travailleurs exerçant dans ces établissements. Le retour au travail est donc souvent pour ces derniers un soulagement. À l'heure du déconfinement, 9 travailleurs en situation de handicap témoignent sur leur retour en Esat, rappelant toute l'importance que le travail occupe dans leur vie. Un mini-film est réalisé par Solidel et la MSA, en partenariat avec les Esat des Quatre vents, du Château d'Auvilliers et d'Espiate.

APPEL À PROJETS 2020 « TERRITOIRES EN ACTION »

Co-porté par Solidel et le groupe Agrica, il a pour objectif de soutenir des initiatives originales favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leurs territoires de vie. Proposé aux 71 établissements et services médico-sociaux membres du réseau Solidel, il vise notamment à faciliter la mise en place d'un parcours de vie sans rupture et l'émergence de réponses aux divers besoins identifiés sur les territoires (aide à l'emploi, à l'hébergement, etc.). L'appel à projets met en particulier l'accent sur la mobilisation et la coordination des acteurs territoriaux pour faciliter le développement de réponses souples et adaptées. Les initiatives soutenues ont ainsi vocation à contribuer à l'amélioration de l'autonomie et à la participation sociale des personnes en situation de handicap, en s'inscrivant dans l'un des 4 champs d'intervention suivants : emploi, santé et bien-être, cadre de vie, avancée en âge. Le jury se réunit en septembre et retient 6 projets, récompensés par une dotation pouvant atteindre 25 000 euros.

LES 6 LAURÉATS

« **La boutique des Esat producteurs** » (Esat du Château de Bellevue).

Espace de vente dans le centre historique de Salies-de-Béarn, géré par 3 ouvriers de l'Esat accompagnés d'un professionnel encadrant pour commercialiser des produits de l'Esat et d'autres producteurs locaux.

« **Le flower truck** » (Esat des ateliers du Plantau). Cet Esat, qui propose un atelier d'horticulture, a imaginé, en concertation avec ses travailleurs, un camion-magasin pour aller à la rencontre de la clientèle sur son lieu de vie.

« **L'inclusion dans la cité** » (association mutualiste agricole de Boissor). Nouvelle offre d'habitat inclusif, assortie d'un accompagnement adapté, pour les personnes handicapées aspirant à vivre dans leur propre logement.

« **Promotion d'écologies au travail** » (Esat Biocat). Dans la continuité d'un programme initié en 2019, portant sur le développement des habiletés corporelles et relationnelles au travail pour quelques personnes, l'Esat souhaite étendre l'action à l'ensemble des travailleurs.

« **La réalité virtuelle au service des personnes en situation de handicap** » (Esat Saint-Pol-de-Léon). Séances d'hypnothérapie grâce à l'utilisation d'une application médicale de réalité virtuelle pour permettre aux travailleurs d'être davantage préparés aux examens médicaux, de mieux les vivre, et d'accepter les soins sur le long terme.

« **La Brasserie** » (Esat d'Espiate). Diversification avec une activité « brasseur », permettant de créer des postes adaptés aux ouvriers, selon les compétences et les aptitudes de chacun, et de dynamiser l'économie locale.

➡ En savoir plus <https://solidel.fr/appels-a-projets/territoire-en-action-2021/>

Marpa et confinement

Alternatives à l'hébergement traditionnel proposé en établissement médicalisé et en maison de retraite, les Marpa (concept créé en 1987 par la MSA) sont principalement implantées sur les territoires ruraux et en périphérie des villes. Elles accueillent des retraités, encore autonomes au quotidien, mais pouvant ressentir une fragilité physique et/ou morale et privilégient l'autonomie, le bien vieillir et la sécurité des résidents.

Dès le démarrage de la crise épidémique, la fédération nationale des Marpa met en place un pôle de veille et d'appui auprès de ses adhérents ; elle diffuse un plan de continuité d'activité adapté le 18 mars. Tout au long du confinement, elle poursuit la transmission de recommandations relatives aux dispositions sanitaires et propose le concours d'un médecin hygiéniste et d'un gériatre via un forum de discussion. Pour concilier sécurité des résidents et maintien d'un certain bien-être, elle partage des préconisations pour les contacts avec les familles et les proches (à distance au sein de la Marpa, via les accès privatifs extérieurs, et par visioconférence, chaque structure étant dotée d'une borne Internet).



42

DOSSIERS RECUS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION, 87 DOSSIERS POUR LE MATÉRIEL D'ACTIVITÉS PHYSIQUES.

UN FONDS SOLIDAIRE

Compte tenu des actions non réalisées en 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19, le conseil d'administration de la fédération nationale des Marpa décide de créer un fonds solidaire pour prendre en charge des coûts de matériel de protection individuelle. En fin d'année, il est en outre proposé de financer grâce à ce fonds du matériel d'activités physiques : vélo d'intérieur, tapis de marche... afin de poursuivre la pratique d'activités physiques en intérieur, dans un contexte de confinement.



4 700

RETRAITÉS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS AU QUOTIDIEN, PAR PLUS DE 1 500 PROFESSIONNELS DANS PRÈS DE 200 RÉSIDENCES.



255

RÉPONSES APPORTÉES AUX PROFESSIONNELS SUR LES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ, D'HYGIÈNE, DES CONSEILS SUR LES SITUATIONS PARTICULIÈRES OU LES RESSOURCES HUMAINES PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT.



10

CRITÈRES DÉCLINÉS.
26 INDICATEURS POUR LE LABEL.

Un label rénové pour les Marpa

Il évolue en 2020 afin de s'adapter au contexte et à l'environnement des Marpa, d'autant que les besoins des personnes âgées autonomes et fragiles en matière de services de proximité diversifiés s'accroissent. La qualité de services aux résidents constituant la préoccupation première, les exigences en matière de qualité de l'accompagnement et notamment des repas sont renforcées. Deux modifications majeures pour l'obtention du label concernent le nombre de résidents accueillis (jusqu'à 30 places au lieu de 24) et la suppression de l'obligation de relever du champ médico-social pour l'obtention du label.

Appel à projets Inclusion et ruralité

Porté par l'État et la MSA avec l'appui de partenaires privilégiés, notamment Agrica et l'AG2R, et piloté par Laser emploi, il vise à susciter l'implantation de structures inclusives en zones rurales isolées. Dévoilé lors du salon de l'agriculture 2020 en présence de la ministre du Travail et de la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, cet appel à projets est lancé pour répondre au double enjeu de développement d'une société plus inclusive et de renforcement de la cohésion territoriale. En effet, face aux problématiques rencontrées par certains territoires ruraux (éloignement des bassins d'emploi et des services, mobilité, sentiments d'abandon, fermeture des commerces), l'inclusion peut être difficile.

Lancé début juillet, l'appel à candidatures se prolonge jusqu'à l'automne et remporte un vif succès. Début 2021, 35 projets sont sélectionnés. Les lauréats bénéficient d'un soutien financier et d'un parcours d'accompagnement adapté sur trois ans. Ils intègrent un programme de recherche, en partenariat avec l'Essec, destiné à évaluer l'impact social et territorial des projets afin de pérenniser et d'essaimer un modèle de développement.

En savoir plus : inclusion-ruralite.msa.fr

Bulle d'air poursuit son essaimage

Créé à l'initiative de la MSA, Bulle d'air® propose depuis 2011 un service de répit à domicile. Il s'adresse aux aidants et leurs proches fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap. En proposant des interventions «à la carte» au domicile des familles y compris sur les territoires isolés, Bulle d'air® permet à l'aidant de prendre, en fonction de ses besoins, un après-midi, une soirée, une nuit, une journée, un week-end, une semaine ou plus, de manière régulière ou ponctuelle.

Les services Bulle d'air® se déploient depuis 2017 sur l'ensemble du territoire. Une quinzaine de structures couvrent aujourd'hui plus de 25 départements. En 2020, les structures ont accompagné 483 familles pour un total d'environ 116 000 heures d'interventions grâce à près de 500 relayeurs intervenant auprès des proches aidés. Un soutien technique et opérationnel est réalisé par le réseau Laser Emploi pour faciliter le déploiement et la montée en charge des services sur les territoires ainsi que la consolidation du modèle.



35

PORTEURS DE PROJETS LAURÉATS